

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Date de la convocation: 15/07/2024

Membres en exercice :
9

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

Présents : Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON

Votants: 9

Représentés: Sylvette FOUBERT représentée par Marie-Anne VEDRINES, Thierry VUILLEMOT représenté par Michel THIBON

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Marc YAGUIYAN

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2024 - DE_044_2024

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| Investissement | | Recettes | Dépenses |
|-----------------------------|--------------------------|----------|----------|
| 2151-128 | Réseaux de voirie | 0 | 12 600 |
| 21318-0 | Autres bâtiments publics | 0 | -12 600 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 0 | 0 |

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Marc YAGUIYAN

Date de transmission de l'acte: 04/09/2024

Date de réception de l'AR: 04/09/2024

048-214800971-DE_044_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Date de la convocation: 15/07/2024

Membres en exercice :
9

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

Présents : Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON

Votants: 9

Représentés: Sylvette FOUBERT représentée par Marie-Anne VEDRINES, Thierry VUILLEMOT représenté par Michel THIBON

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Marc YAGUIYAN

Objet: Admission en non-valeur - DE_043_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 4 205.24€, correspondant à la participation financière demandée à la commune de Molezon pour les frais scolaires de l'année 2023-2024. En effet, en l'absence de convention entre les communes, monsieur le maire de Molezon refuse de régler ce dû.

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes.

CONSIDERANT que les demandes d'admission en non valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces admissions en non valeur sont prévus sur le budget général de la commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'admettre en non valeur la créance irrécouvrable correspondant au titre émis au nom de la commune de Molezon.

Le maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur est de 4 205.24€ sur le budget général de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Marc YAGUIYAN

Date de transmission de l'acte: 31/07/2024
Date de réception de l'AR: 31/07/2024
048-214800971-DE_043_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Date de la convocation: 15/07/2024

Membres en exercice :
9

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

Présents : Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON

Votants: 9

Pour: 8

Représentés: Sylvette FOUBERT représentée par Marie-Anne VEDRINES, Thierry VUILLEMOT représenté par Michel THIBON

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 1

Absents:

Secrétaire de séance: Marc YAGUIYAN

Objet: Devis pour la réfection de la clôture derrière la mairie - DE_042_2024

Le maire informe l'assemblée que l'actuelle clôture en bois située derrière la mairie est devenue fragile avec le temps, il n'est notamment plus conseillé de s'y adosser. Il convient donc de la remplacer dès que possible :

Devis : El Duchemin François

Clôture en grillage rigide en panneaux de médium RAL 7016 sur 44 ml avec pose d'un portillon, hauteur 1,22 m.

Prix HT = 4 957,50 €

Total TTC = 5 949,00 €

Ce devis de l'El Duchemin François est soumis au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Marc YAGUIYAN



Date de transmission de l'acte: 29/07/2024

Date de réception de l'AR: 29/07/2024

048-214800971-DE_042_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 22 juillet 2024

Date de la convocation: 15/07/2024

Membres en exercice :
9

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 7

Présents : Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Sylvette FOUBERT représentée par Marie-Anne VEDRINES, Thierry VUILLEMOT représenté par Michel THIBON

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Marc YAGUIYAN

Objet: Emprunt pour les travaux d'adduction d'eau à l'Esp - DE_041_2024

La commune doit contracter un emprunt d'un montant de 24 600€ pour les travaux d'adduction d'eau à l'Esp.

Monsieur le maire donne lecture des propositions reçues.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

| Banque | Durée | Taux | Frais de dossier | Echéance trimestrielle | Coût |
|------------------|--------|-------|------------------|------------------------|-----------|
| Caisse d'Epargne | 15 ans | 4.07% | 49.20€ | 549.83€ | 8 439.00€ |

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Marc YAGUIYAN

Date de transmission de l'acte: 31/07/2024
Date de réception de l'AR: 31/07/2024
048-214800971-DE_041_2024-DE
A G E D I